



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du jeudi 12 septembre 2024

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

05 septembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 11

Présidence de séance

Henri BILLON

Secrétaire de séance

Robert BODIGUEL

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à dix heures, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle de conférences à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Solange CREIGNOU, Bernadette AUFFRET, Guy PENNEC, Christophe MICHEAU.

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Henri BILLON, Marie-Claire HENAFF, Laurence CLAISSE, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Bernard FLOCH, Aline CHEVAUCHER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Anne-Catherine LUCAS, Nicole SEGALEN-HAMON, Julien KERGUILLEC.

Haut-Léon communauté : Jean-Noël EDERN

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 12 septembre 2024

OBJET	EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE ET PRECONISATIONS
ACTE	CS-2024-04-N30
RAPPORTEUR (S)	BERNARD FLOCH

Le CLS a été signé le 22 janvier 2020 pour une durée de 5 ans. Durant cette période, cet outil porté conjointement avec l'ARS et mis en œuvre avec les partenaires du territoire, a permis de créer des actions au service de la population (Gestion de la crise sanitaire ; campagne de prévention ; accompagnement des professionnels de santé et de plusieurs mairies dans le montage de leur projet de santé lié au développement des maisons de santé pluridisciplinaire ; déploiement du sport santé ; organisation des semaines d'information sur la santé mentale et coordination des acteurs concernés ; attractivité des métiers et du territoire ; connaissance des acteurs).

Arrivant à son terme en 2025, l'année 2024 est consacrée à l'évaluation du CLS.

Les contours de la méthodologie d'évaluation ont été présentés lors du comité syndical du 30 novembre 2023. Le Bureau d'étude "Icône médiation santé" a été retenu et accompagne le Pays pour élaborer l'évaluation avec comme objectifs :

- ✓ Actualiser le diagnostic territorial de santé ;
- ✓ Evaluer le CLS 1 avec différentes approches méthodologiques ;
- ✓ Définir les priorités en termes de santé pour le territoire et des axes stratégiques qui en découlent ;
- ✓ Construction de l'architecture d'un CLS 2

Le bilan du diagnostic du CLS 1 a conclu :

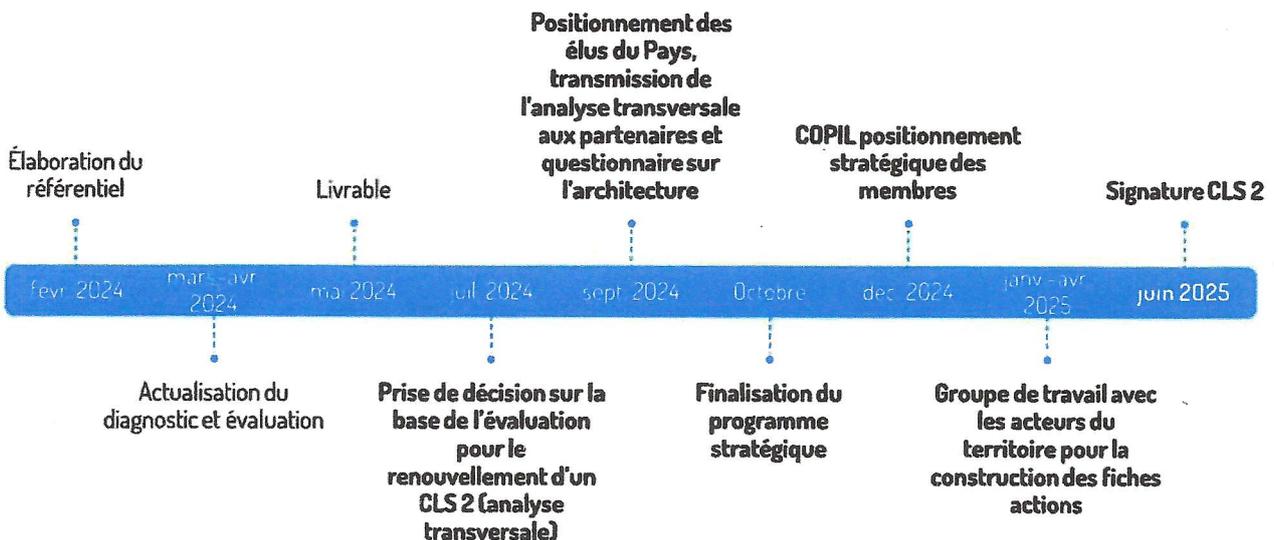
- Que les actions qui y étaient priorisées étaient cohérentes avec les enjeux du diagnostic réalisé lors de son élaboration. Il a néanmoins été souligné que la thématique de la précarité devrait être approfondie.
- Que les spécificités territoriales y étaient bien prises en compte dans le programme d'action et -qu'il est important de poursuivre cette vigilance quant aux particularités rurales du territoire.

Plusieurs recommandations ont été établies par le bureau d'études suite aux travaux de diagnostic et d'entretiens avec les partenaires :

- Maintien du périmètre géographique du CLS à l'échelle du Pays de Morlaix.
- Poursuite du développement des liens entre partenaires pour mobiliser des moyens financiers et humains : règles de participation à fixer dès l'élaboration du prochain contrat
- Maintien du modèle de gouvernance
- Réévaluation des moyens financiers et humains tout en intégrant les nouveaux besoins émergents
- Elaboration d'outils de communication permettant une meilleure acculturation autour du dispositif CLS
- Recentrage sur les thématiques suivantes avec une priorisation des actions (moins de 20 actions) :
 - Axe « Prévention et promotion de la santé » : La prévention des comportements à risques (jeunes et adultes) ; L'accompagnement à la parentalité « santé et parentalité » ; La santé environnementale (expositions nocives et mobilité) ;

- Axe « Accès aux soins de premier recours et développement de l'exercice coordonné » : Le partenariat entre les CPTS et le Pays de Morlaix (et ses composantes) : articulation CPTS/CLS ; L'accompagnement des communes et l'attractivité et actions « d'aller-vers ».
- Axe « accompagnement des populations vulnérables et leurs aidants » : L'accès aux soins et à la prévention des populations en situation de précarité ; Les parcours de vie et de santé des personnes en situation de handicap (enfants et adultes) ; Les parcours de vie et de santé des personnes âgées ; Les parcours en santé mentale.

Le calendrier envisagé d'élaboration du « CLS 2 » :



Concernant le financement de l'ARS, dans le cadre de sa doctrine, 25 000 euros sont attribués pour l'ingénierie du CLS. Les actions peuvent être financées à hauteur de 50%.

VU la signature du Contrat Local de Santé (CLS) le 22 janvier 2020, pour une durée de 5 années ;

Considérant l'opportunité d'un renouvellement du CLS validé en comité de pilotage du CLS le 20 juin 2024 au regard des résultats de l'évaluation du CLS 1 ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Pris connaissance de la proposition des membres du Bureau de réserver une suite favorable aux travaux de définition du CLS 2 en vue d'une signature en juin 2025 ;

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur les éléments présentés et sur la poursuite des travaux de définition du CLS 2 en vue d'une signature en juin 2025.

Présents	11
Pouvoir	00
Votants	11
Pour	11
Abstention	00

Fait à Morlaix le 12 septembre 2024
 Le Président
 Henri BILLON

